

**ALFRED REBOUX**  
Propriétaire-Gérant

## ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing	Trois mois.	13.50
>	Six mois.	26.00
>	Un an.	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
trois mois. 15 fr.

La France et l'étranger, les frais de poste  
en sus.

Le prix des Abonnements est payable  
d'avance. — Tout abonnement continué,  
jusqu'à réception d'avis contraire.

## BUREAU DES PASSÉS

8 NOVEMBRE  
(Service gouvernemental)

2 0/0.	83 50
4 1/2.	94 75
Emprunts (5 0/0).	103 50

9 NOVEMBRE

3 0/0.	65 60
4 1/2.	94 75
Emprunts (5 0/0).	103 60

(Services particuliers du Journal de Roubaix.)

Actions Banque de France	3850 00
Société générale	357 00
Crédit foncier de	
France	902 00
Chemins autrichiens	613 00
Lyon	953 00
Est	562 00
Ouest	610 00
Nord	1187 00
Midi	701 00
Suez	693 00
Péruvien	53 1/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	465 00
Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres court	25 22 00
Crédit Mobilier	185 00
Turc	25 05

DEPECHES COMMERCIALES  
(Services particuliers du Journal de Roubaix.)

New-York, 9 novembre.

Change sur Londres, 4.81 1/2; change  
sur Paris, 523 3/4

Valeur de l'or, 114 1/4

Café good fair, (la livre) 19 1/2

Cafés good Gargos, (la livre) 20

Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhausen et C.  
représentés à Roubaix par M. Bulteau-Des-  
bennets.

Havre, 9 novembre.

Cotons : Ventes 500 b. Marché calme,  
facile, sans changement, marquant  
Georgie-Low 81, Orléans 83.

Liverpool, 9 novembre.

Cotons : Ventes 8,000 b. Marché  
languiissant.

New-York, 9 novembre.

Cotons : 13 3/8.

Recettes 56,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 9 novembre

Cotons : Ventes 8,000 b. Calmes.

Amérique, livraison février mars, 613 1/6.

Havre, 9 novembre.

Cotons : Ventes 700 b. disponibles

faciles.

New-York, 9 novembre.

Recettes, 56,000 b.

ROUBAIX 9 NOVEMBRE 1875.

## Bulletin du jour

Après des discours de MM. Marcère et de Francieu, l'Assemblée a clôt hier la discussion générale sur la loi électorale. Plusieurs membres, parmi lesquels MM. Barodet, Ferrouillet et Tallou ont retiré leurs amendements à l'article 1<sup>er</sup>. M. Chesselong a réservé pour la troisième lecture celui qu'il avait présenté.

Parmi les questions qui seront abordées dans la discussion de la loi électorale, il faut citer l'éligibilité des militaires en activité de service. Un amendement de MM. Rive et René Brice interdit absolument cette éligibilité. Il fut espéré que cet amendement sera adopté, car il est nécessaire d'empêcher

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

la politique de s'introduire dans l'armée.

Un amendement de la droite voudrait prévenir les candidatures multiples. La gauche tient beaucoup à ces candidatures, car elle espère faire échec au maréchal de Mac-Mahon lui-même en portant M. Thiers et peut-être aussi M. Gambetta dans presque tous les départements. En cas de succès de cette manœuvre, on viserait directement le chef de l'Etat en élevant à côté de lui des personnalités qui se prévaudraient de la multiplicité de leurs élections. Il sera vivement à désirer qu'un candidat ne puisse se présenter que dans trois ou quatre départements au plus.

La droite voudrait faire interdire le mandat impératif qui, de la manière dont le pratiquent déjà les radicaux, est un instrument funeste. Le centre gauche est lui-même très intéressé à ce que le mandat impératif soit éliminé, car ses membres pourront être appelés à signer des engagements qui ne seront pas absolumenr de leur goût.

Un débat très vif paraît aussi devoir s'engager au sujet de la représentation des colonies. A droite on ne croit pas utile de donner des députés à nos colonies autres que l'Algérie, car ces députés ne sont jamais élus que par un chiffre dérisoire de votants. Enfin, la grande bataille aura lieu à propos du scrutin de liste.

Le projet de la commission est favorable au scrutin de liste. On sectionnerait toutefois les départements qui, comme le Nord, ont plus de dix députés à élire.

Ces sectionnements rendraient les grands centres maîtres du scrutin ; mieux vaudrait, à coup sûr, le scrutin de liste pur et simple, si mauvais qu'il soit, dans tous les départements. Nous en dirons autant de la combinaison de MM. Rive et André établissant le scrutin de liste par arrondissement. Cette combinaison mixte aurait plus d'inconvénients encore que le scrutin de liste par département, car tout arrondissement qui aurait des villes importantes verrait ses électeurs ruraux sacrifiés aux électeurs urbains.

Le premier amendement qui sera mis en discussion, comme s'éloignant le plus de l'article de la commission, est celui du groupe Lavergne, qui propose le scrutin d'arrondissement uninominal, c'est-à-dire qui établit le fractionnement des arrondissements ayant droit à plus d'un député en circonscriptions n'éitant qu'un seul député.

C'est avec ce genre de scrutin, dit uninominal, scrutin préconisé avant le 24 mai par M. Thiers, que les élections se feront avec la plus grande sincérité. Avec ce système, l'électeur peut voter en connaissance de cause. Il sait pour qui il vote; il sait ce qu'il fait. Les services rendus par le candidat, son honabilité, sa valeur personnelle, ses opinions entrent en ligne de compte dans la détermination de l'électeur. En adoptant le scrutin uninominal l'Assemblée fera acte de sagesse politique. C'est le seul moyen quinous reste de lutter contre les entraînements qui n'ont que trop souvent compromis la sécurité du pays.

La question d'Orient est rouverte ; l'insurrection de l'Herzégovine, qui n'égale pas en elle-même qu'un feu de paille, aura produit l'effet d'incendie. Les correspondances de Berlin, fournissent à ce sujet des renseignements dont on ne peut contester la gravité. L'hiver se passera à préparer la succession du malade, et le printemps verrait l'entrée

en scène de la Russie et peut-être de quelques autres grandes puissances. Il nous semble que la Turquie aura tout fait pour faciliter les projets de ses ennemis, et l'Occident serait bien naïf de risquer un homme et un écu pour un gouvernement qui, après nous avoir tant coté, ne sait pas même faire honneur à sa signature prétexte à innombrables créanciers français et anglais. Mais il n'en est pas moins fâcheux d'être réduits à assister les bras croisés aux remaniements de la carte d'Europe. C'est l'humble lot échu à la France....

## Une lettre de M. de Bismarck.

Le procès d'Arnim nous ait fourni de plusieurs révélations d'un grand intérêt. Mais tout n'avait pas encore été livré au public européen de ce qui pouvait l'éclairer. Un travail imprévu à Zürich nous fait connaître différentes pièces liées au procès, mais dont la publication n'avait pas eu lieu. Le Moniteur universel, qui paraît avoir eu avant les autres journaux de Paris, connaissance de ce travail, en extrait un document véritablement curieux. C'est une lettre adressée par M. le prince de Bismarck à M. le comte d'Arnim à la date du 19 juin 1873. On voit par cette pièce que la politique suivie par M. Thiers avant le 24 mai répondait beaucoup mieux, suivant M. le prince de Bismarck aux intérêts allemands que la politique inaugurée par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Chaque jour, quelque lumière nouvelle vient éclairer l'opinion sur les dangers d'une politique pour laquelle les ennemis de la France faisaient des vœux et peuvent avec raison désirer le retour. Voici ce document, dont la publication aura probablement un certain retentissement :

BERLIN, 19 juin 1873.  
— Votre Excellence a motivé, dans son rapport à l'empereur du 8 juin, l'opinion que le meilleur gouvernement en France serait pour nous celui qui aurait à dépendre la plus grande partie de ses forces à combattre ses ennemis intérieurs.

— Dès lors, dans votre rapport du 27 mai, Votre Excellence s'était rapprochée de cet avis; je vous donc que Votre Excellence a reconnu la valeur des objections que j'ai, mais sans succès, fait valoir dans le temps auprès de l'empereur de France pour la plus grande partie de ses forces à combattre ses ennemis intérieurs.

— Pendant huit mois donc vous avez fait partager par Sa Majesté les idées opposées; vous avez ainsi, sinon amené, au moins facilité le récent changement de gouvernement qui ne nous est pas profitable, de l'aveu même de Votre Excellence, en ce sens que nous avons paralyisé mes efforts pour soutenir M. Thiers.

— Vous avez fait accepter par Sa Majesté votre opinion, que le développement des événements en France sous la direction de M. Thiers aurait pu devenir approximativement fixés à 113 millions. Ces pertes ont atteint 127,817 personnes, mais quelques-unes d'entre elles se trouvent au-dessus du besoin ne prennent pas part à la répartition des 28 millions déjà recueillis. On peut dire d'après ces pertes que les victimes du 23 juillet dernier recevront environ 30 0/0 du montant de leurs pertes dûment constatées par les délégués nommés ad hoc.

— Le journal personnel de M. le comte et Mme la comtesse de Chambord ont quitté le château de Puckheim et sont rentrés à Vienne, après avoir passé quelques jours au château d'Ebenweier.

— Un arrêté du préfet de l'Eure interdit la vente sur la voie publique de l'Union Républicaine d'Evreux.

— L'état de la reine des Pays-Bas inspire toujours d'assez vives inquiétudes.

— L'archevêque de Toulouse a dû partir hier lundi pour Paris, afin d'apporter à

tendance défendue par moi auprès de Sa Majesté. En m'empêchant ainsi d'appuyer efficacement M. Thiers, vous me mettez dans la situation de devoir, comme conseiller responsable de Sa Majesté, endosser une faute politique qui, en raison des efforts incessants que j'ai faits en sens contraire, ne m'incombe pas.

— Votre action sur l'esprit de Sa Majesté sont des attributions d'un ambassadeur; elle prend un caractère ministériel; elle est entrée en rivalité avec l'influence légitime du ministre. elle devient dangereuse pour l'Etat,

— Votre Excellence dispose de loisirs et de moyens pour défendre auprès de Sa Majesté, par écrit et oralement, une politique autre que celle du ministre responsables.

— Moi je suis épousé par des travaux sérieux et couronnés de succès, et je ne suis plus, en dehors des affaires régulières, encore lutter dans le cabinet de Sa Majesté contre un ambassadeur hostile à mes vues.

— Je conclus de vos tout récents rapports que Votre Excellence aura compris également les difficultés qui naissent de cet état de choses pour le service de Sa Majesté, et vous reconnaîtrez les raisons qui motivent la proposition que je fais à Sa Majesté pour rétablir l'unité et la discipline dans le département des affaires étrangères.

— Agréez.

BISMARCK."

On nous écrit de Versailles : « La commission chargée d'examiner la proposition Feray a nommé M. Anatole président, et M. Adam (Pas-de-Calais) secrétaire. Elle a décidé qu'elle entendrait les ministres intéressés, le ministre des finances et le ministre du commerce. »

— D'après les évaluations du comité de souscription, les dégâts occasionnés par les inondations du Midi, peuvent être approximativement fixés à 113 millions. Ces pertes ont atteint 127,817 personnes, mais quelques-unes d'entre elles se trouvent au-dessus du besoin ne prennent pas part à la répartition des 28 millions déjà recueillis. On peut dire d'après ces pertes que les victimes du 23 juillet dernier recevront environ 30 0/0 du montant de leurs pertes dûment constatées par les délégués nommés ad hoc.

— C'est avec ce genre de scrutin, dit uninominal, scrutin préconisé avant le 24 mai par M. Thiers, que les élections se feront avec la plus grande sincérité. Avec ce système, l'électeur peut voter en connaissance de cause. Il sait pour qui il vote; il sait ce qu'il fait. Les services rendus par le candidat, son honabilité, sa valeur personnelle, ses opinions entrent en ligne de compte dans la détermination de l'électeur. En adoptant le scrutin uninominal l'Assemblée fera acte de sagesse politique. C'est le seul moyen quinous reste de lutter contre les entraînements qui n'ont que trop souvent compromis la sécurité du pays.

— Pendant huit mois donc vous avez fait partager par Sa Majesté les idées opposées; vous avez ainsi, sinon amené, au moins facilité le récent changement de gouvernement qui ne nous est pas profitable, de l'aveu même de Votre Excellence, en ce sens que nous avons paralyisé mes efforts pour soutenir M. Thiers.

— Le journal personnel de M. le comte et Mme la comtesse de Chambord ont quitté le château de Puckheim et sont rentrés à Vienne, après avoir passé quelques jours au château d'Ebenweier.

— Un arrêté du préfet de l'Eure interdit la vente sur la voie publique de l'Union Républicaine d'Evreux.

— L'état de la reine des Pays-Bas inspire toujours d'assez vives inquiétudes.

— L'archevêque de Toulouse a dû partir hier lundi pour Paris, afin d'apporter à

Montchenet lui dit d'une voix calme : « Je crains que votre déjeuner ne soit tout à fait froid, mon oncle. Il est servi depuis une heure.

— D'ordinaire, quand pareille dérogation se manifestait dans ses habitudes régulières, l'oncile n'avait pas assez de douces paroles pour se faire pardonner son retard.